

*Direction des affaires financières  
et de l'administration générale*

**Arrêté du 17 novembre 2000 portant nomination  
au Commissariat du Gouvernement**

NOR : *EQUG0010197A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, modifiée et complétée par la loi du 9 avril 1952, et notamment son article 52 ;

Vu la loi n° 72-349 du 30 mai 1972 relative au contentieux des dommages de guerre et son décret d'application du 12 octobre 1973,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommée commissaire du Gouvernement près de la commission d'arrondissement des dommages de guerre de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2000, Mme Nicole Fievet, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau du droit public et des procédures à la direction des affaires financières et de l'administration générale.

Article 2

Le directeur des affaires financières et de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires  
financières  
et de l'administration générale,  
P. Cèbe*